

tion et accordées en janvier de chaque année aux termes de la loi sur les pensions.

Avec le bill C-58, nous reconnaissons les services que nos vétérans canadiens ont rendu à leur pays, et le gouvernement du Canada reconnaît les sacrifices consentis non seulement par les soldats, les marins et les aviateurs, hommes et femmes des Forces canadiennes en temps de guerre, mais aussi par les épouses, veuves, personnes à charge et orphelins de ceux qui ont tant donné pour leur pays.

On avait accordé au début de l'année des prestations accrues aux vétérans de la Première Guerre mondiale qui avaient été prisonniers de guerre, ainsi qu'à un groupe plus restreint formé pour la plupart de membres de l'ARC qui avaient échappé à la capture en temps de guerre après s'être trouvés en territoire ennemi. Nous avons également amélioré les conditions de certains de nos militaires qui s'étaient évadés de camps de prisonniers de guerre. Les indemnités accordées à ces prisonniers et évadés de la Première Guerre mondiale le sont actuellement aux mêmes conditions de base que dans le cas des prisonniers de guerre d'Allemagne et d'Italie pendant la Seconde Guerre mondiale. Le fait que le Parlement ait agi avec tant de célérité à l'égard du bill à l'étude démontre bien que nous sommes conscients de la dette de gratitude que nous avons à l'endroit de ce groupe de Canadiens émérites.

Je tiens à rappeler que mon ministère a reçu par le passé, en cette matière et en d'autres, l'appui et les conseils des associations d'anciens combattants du Canada. Par exemple, la Légion royale canadienne, grâce aux instances qu'elle m'a présentées sous forme de mémoires et de résolutions, a, au cours de toutes ces années, influé sur le sort et le bien-être des anciens combattants. Leurs organismes ont une voix puissante qui porte toujours.

Ce projet de loi, monsieur l'Orateur, nous rappelle qu'en tant que Canadiens, nous avons la responsabilité de veiller à ce que soient satisfaits les souhaits et besoins de cette partie de notre population que représentent les survivants, les estropiés et les dépossédés des guerres mondiales, et tous ceux qui souffriront jusqu'à la fin de leurs jours des méfaits de la guerre. Les veuves et les orphelins de guerre ont payé aussi chèrement que nos soldats, nos marins et nos aviateurs. Par le passé, nous nous sommes efforcés de venir en aide à ces hommes et à ces femmes qui ont tant donné à une époque difficile, mais loin de nous contenter de ce que nous avons déjà accompli, nous devons repenser et réviser constamment ce que nous avons accepté de considérer comme notre responsabilité, comme notre dette.

On a vu au cours de législatures successives, et celle-ci ne fait pas exception, que les affiliations politiques disparaissent lorsqu'il s'agit des anciens combattants. Lorsque je présente une mesure dans l'intérêt des anciens combattants, mes chances de la voir adoptée ne dépendent pas de l'opposition éventuelle ou des divergences d'ordre politique qu'elle peut susciter mais de la disponibilité des ressources des Canadiens, qui sont réparties en fonction de certaines priorités. Heureusement, les Canadiens ont placé les besoins des anciens combattants à un niveau raisonnablement élevé dans leur échelle de priorités.

Depuis quelques années, les allocations des anciens combattants ont énormément augmenté. J'en suis fier et, en même temps, je suis reconnaissant au gouvernement actuel d'avoir su assumer ses responsabilités dans ce domaine. La nature et

### *Pensions—Loi*

l'orientation des programmes et des mesures conçus et administrés par le gouvernement montrent que nos efforts convergent à juste titre vers ceux que nous désirons servir, les Canadiens, et en l'occurrence, les anciens combattants.

Quand ils prennent la parole, nos anciens combattants le font avec éloquence et sérieux, sans considérations politiques ni esprit partisan, mais plutôt pour conseiller et guider leurs dirigeants et les pouvoirs publics. Ils ont toujours recherché avant tout le bien-être de la nation, tout en veillant aux intérêts de ceux qui ont servi leur pays en temps de guerre. Ils connaissent et expriment les espoirs et aspirations des anciens combattants, et en retour, le gouvernement a toujours été prêt à les écouter et à les aider dans la mesure du possible. En tant que Canadien, j'estime que c'est ainsi que les choses doivent être. Et je sais aussi que mes collègues sont animés du même sens des responsabilités, que tous partagent cet ardent désir d'offrir une expression tangible de gratitude nationale, dans la limite de nos moyens. Par suite des instances présentées à mon ministère et des efforts accomplis par les hommes et les femmes dévoués qui y travaillent, nous avons élaboré un programme global pour les anciens combattants aussi généreux et même plus que celui de tout autre pays du monde.

Ce bill permettra à un grand nombre de Canadiens méritants de vivre une vie meilleure, il augmentera leurs revenus et, de façon générale, améliorera leur situation. Nos responsabilités sont nombreuses. Certaines ont trait à l'économie, d'autres à la sauvegarde de la Confédération. Celle que nous assumons aujourd'hui concerne le mieux-être d'une fraction très spéciale de notre société. Je suis heureux que le Parlement accepte de si bon gré d'assumer cette responsabilité envers les anciens combattants canadiens.

**M. William Knowles (Norfolk-Haldimand):** Monsieur l'Orateur, voilà deux ans ou presque trois, que nous attendons ce moment-ci à la Chambre des communes. Nous avons pressé le ministre et le cabinet de nous l'accorder pour nous permettre d'adopter sans délai le projet de loi dont nous sommes saisis, le bill C-58.

Je félicite le ministre des Affaires des anciens combattants (M. MacDonald) et ses fonctionnaires d'avoir rédigé le projet de loi que nous sommes prêts à adopter à la Chambre. Je profite également de cette occasion pour exprimer ma reconnaissance aux loyaux fonctionnaires du ministère des Affaires des anciens combattants qui travaillent avec zèle et persévérance à aider ceux qui ont tant donné d'eux-mêmes et qui ont sacrifié une grande partie de leur vie lorsqu'il se sont enrôlés pour servir leur patrie. Certains d'entre eux sont revenus, comme le ministre l'a dit, des hommes brisés, aux vies brisées, et par ce bill nous reconnaissons dans une très faible mesure seulement les nobles services qu'ils ont rendus au Canada.

Comme je commençais à le dire il y a un instant, le personnel du ministère s'est toujours montré fort obligeant envers les députés qui leur signalaient des problèmes précis concernant leur ministère. Je crois pouvoir dire au nom de ces députés que nous lui en savons gré. Je me fais l'écho des sentiments exprimés par le ministre qui a fait l'éloge des hommes qui ont tant fait pour leur pays et je rends hommage aux députés de ce côté-ci de la Chambre qui ont exhorté le ministre et le gouvernement à présenter ce projet de loi tel quel. Je rends hommage à mon prédécesseur qui était notre parole-parole à la Chambre, l'ancien député de Humber-Saint-